mun vicinal ordinaire n° 3, et la rue de Mons. Le montant des travaux qui feront l'objet de cette adjudication s'élève à 4.700 fr.

Remarque de M. Prouvost.

Rapport de la Commission des Halles et Marchés
Messieurs,

Dans votre séance du 2 février 1900, vous avez chargé votre commission des Halles et Marchés d'examen d'un cahier des charges, dressé par M. le Maire, pour le renouvellement de la concession du droit exclusif de construire les baraques de la foire, soit par adjudication, soit par marché, par suite de la résiliation du contrat qui lui a été consenti par M. Wilkin, adjudicataire.

Votre Commission s'est réunie à cet effet le dimanche 4 mars courant, et, après avoir pris connaissance du rapport du Maire et des lettres de M. Wilkin, en date des 4 janvier et 28 août 1899, est d'avis :

Qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de M. Wilkin de conclure un nouveau contrat en dépant de 4 fr. 80 à 6 fr. le mètre courant, le prix d'abonnement des baraques de la foire.

Et attendu que le contrat actuel est résilié, elle propose au Conseil d'autoriser le Maire à procéder à une nouvelle adjudication du droit exclusif de construire lesdites baraques, pendant 3, 6 ou 9 années aux conditions du cahier des charges par lui dressé.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Sourds-muets et aveugles — Demande de bourse

Le Conseil adopte successivement deux rapports de sa commission des finances présentés par M. Maurice Cocquet, accordant des bourses et trousseau à l'institution de Rouchin en faveur des jeunes Alfonsine Arthur et Julienne Desmarchelier, sourds-muets.

Union colombophile. — Demande de subvention

Rapport de la Commission des Finances
Messieurs,

Dans votre séance du 29 Mars dernier, vous avez renvoyé à l'examen de votre Commission des Finances la demande subventionnelle de la Société d'Union des Sociétés colombophiles de notre ville.

Votre Commission des Finances, réunie à cet effet le 21 Avril courant, a été avisée qu'une autre société, *Société, l'Avenir*, avait adhéré au syndicat *L'Union*, ce qui nous portait à 20 le nombre des sociétés toutes les sociétés sont comprises dans la fédération et forment par conséquent un groupement bien complet.

Ces sociétés, au point de vue militaire, pouvant, le cas échéant, rendre de précieux services au pays, votre commission a pensé que la demande en méritait considération. Elle a, à l'unanimité, décidé d'accorder, pour cette année, une subvention de mille francs.

J'ai donc l'honneur de proposer au Conseil municipal de vouloir bien approuver la décision prise en notre nom au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

Lycée de Tourcoing

Au nom des Commissions des Finances et de l'Instruction publique, M. Désiré Paray, dépose un rapport sur le projet de réfection du préau dans la cour des petits élèves.

Le montant des travaux dont projet a été dressé par M. le Sous-Directeur des bâtiments communaux s'élève à 2.548 fr. 65. Adopté.

Enlèvement des boues au Blanc-Seau

Sur le rapport de M. Cocheteux au nom de la Commission des Finances, le Conseil vote à titre purement gracieux une somme de 200 fr. en faveur de l'entrepreneur de l'enlèvement des boues et immondices dans la traverse du Blanc-Seau.

Service des pompes funèbres

Transport du corps par corbillard au nouveau cimetière du Pont de Neuville.

RAPPORT DU MAIRE

Messieurs,

Dans votre dernière séance, nous avons eu l'honneur de vous exposer les différentes péripéties du cimetière du Pont de Neuville et conséquemment la situation du cimetière central et du cimetière de la Croix-Rouge, le motif étant l'obligation de procéder l'organisation du service d'un transport du corps à Vaste de toutes personnes, en raison de l'éloignement du nouveau cimetière, et, sur notre proposition, vous avez procédé à la nomination d'une commission chargée d'examiner la question et de vous renseigner le résultat de son étude et ses propositions.

L'article 7 du décret du 18 mai 1806 dit que les fabriques d'église feront par elles-mêmes ou feront faire par entreprise aux enchères toutes les fournitures, tous les ouvrages nécessaires au service des morts dans l'intérieur de l'église, mais encore celles relatives à la pompe des convois.

Ce même article dispose que, dans les communes où l'éloignement des cimetières rend les transports coûteux, et où il est fait avec des voitures, les autorités, *de concert les fabriques*, feront adjuger aux enchères l'entreprise du ce transport. Il stipule que le transport des morts indigents sera fait décemment et gratuitement, que tout autre transport *sera exempté* à une taxe fixé, et que les familles qui voudront quelque pompe traiteront avec l'entrepreneur, suivant un tarif dressé à cet effet, et enfin que les règlements et marchés qui feront cette taxe et le tarif seront arrêtés par le Conseil municipal, sous l'approbation de l'autorité supérieure.

A la suite du vote émis par vous dans la séance du 20 mars dernier, nous nous sommes mis en rapport avec les représentants des fabriques d'églises de Tourcoing, Tourcoing-Nouvelle de celle de Saint-Eloi, Blanc-Seau, où le système de transport actuellement en vigueur n'a pas besoin d'être modifié, lorsque le cimetière du Blanc-Seau continuera à recevoir les sépultures des habitants de ce hameau, même après l'ouverture du cimetière du Pont-de-Neuville).

Après divers pourparlers, tenditles fabriques par lettre en date du courant, d'un délégué ayant pleins pouvoirs, M. Paul Duquesnoy, est autorisé à user de leurs droits et ont demandé que la ville se charge elle-même du service du transport des corps au nouveau cimetière.

En conséquence, nous avons dressé un projet de cahier des charges pour servir de base, soit à une adjudication de l'entreprise du transport des corps au nouveau cimetière, soit à un marché à passer par vous à gré au mieux des intérêts du public et de la ville.

Le cahier des charges, ainsi que le tarif y annexé, ont été soumis à la commission spéciale que vous avez désignée comme il est dit ci-dessus et c'est d'accord avec elle que nous vous soumettons ci-après ce qu'après vous avoir fait l'analyse de ces documents nous aurons tantôt l'honneur de vous proposer d'en prononcer l'homologation.

Le service du transport de corps se divise ainsi :

1° Service ordinaire en taxe fixe, seul obligatoire.

2° Service extraordinaire, consistant en différentes classes, entre lesquelles il appartient aux familles de choisir ; ce service est absolument facultatif.

Le service ordinaire consiste à transporter les corps des décédés, soit de la maison mortuaire aux églises, et de là au cimetière, soit de la maison mortuaire à la gare ou au cimetière de la ville, et à la gare inhumée.

Les corps des décédés seront transportés indistinctement, savoir :

1° Ceux des personnes décédées au-dessus de l'âge de 7 ans, dans un corbillard attelé d'un cheval noir, conduit par un cocher vêtu de deuil et accompagné de trois porteurs.

2° Ceux des enfants décédés au-dessous de l'âge de 7 ans, sur un petit brancard, dit comète, porté par deux porteurs.

3° Les corps des morts-nés seront transportés au cimetière par des seuls porteurs.

Le cercueil sera toujours recouvert d'un drap mortuaire noir ou blanc, au gré des familles ; ce drap sera de la longueur de la religion à laquelle appartiendra le défunt.

Le cocher du corbillard sera en pantalon noir, la redingote noire, la cravate blanche, les gants noirs et le chapeau de toile ciré noir orné d'un crêpe.

Les porteurs seront de la police de la ville de Paris, pantalon et gilet noirs, habit à la française, chapeau de toile ciré noir avec crêpe, la cravate blanche et les gants noirs.

Le service extraordinaire consiste à procurer aux familles des corbillards plus ou moins ornés des voitures de deuil et des objets supplémentaires facultatifs.

A l'exception de la voiture destinée à transporter le cercueil, qui sera fournie par l'entrepreneur, les voitures de suite, qui ne portent aucun caractère de deuil, resteront dans la commune libre, les familles pourront s'adresser pour leur fourniture, aux loueurs de leur choix.

Les fournitures comprend le service extraordinaire, formant quatre classes distinctes, ainsi qu'il résulte du tarif ci-dessous et des photographies annexés au cahier des charges.

L'entrepreneur aura dans l'avoir, au centre de la ville, un bureau ouvert tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir et le dimanche par un guichet, où les familles iront les commander de gré à gré.

Il y aura corrélation entre la classe de la cérémonie religieuse et la classe du corbillard ; l'entrepreneur devra faire gratuitement le transport des personnes indigentes ; ce transport se fera dans les conditions et avec le matériel prévus au service ordinaire en dernière classe payante.

Le prix du transport pour la dernière classe payante sera de dix francs, ce en comptés une somme de deux francs pour la valeur du cierge, quand le clergé conduira le corps au cimetière.

Comme vous le voyez, les personnes qui utiliseront le convoi de 3e dernière classe, le paieront moins cher qu'actuellement,puisqu'on ce moment pour la dernière classe, il est payé 2 portons à 4 francs, soit 8 francs, auxquels on supplément si l'on veut qu'ils restent un manteau spécial.

Pour la grande première classe, qui comporte un corbillard avec galerie argentée, attelage de deux chevaux avec plumets, le coût d'un transport est fixé à 150 francs.

Pour la première classe ce prix est fixé à 80 fr.

Pour la 2e classe 50

Pour la troisième 25

Pour la quatrième 12

La voiture du clergé est celle pour la grande première classe à 15 francs, pour la 2e classe à 10 fr., pour les 2e et 3e classe à 10 fr. et pour la 4e classe à 5 francs.

Ainsi que nous le disons sur haut, le service de transport ordinaire, seul obligatoire, est fait d'une façon très économique, puisque pour 10 fr. est mêmes 8 quand le clergé ne se rendra pas au cimetière; ce service, qui est celui de la dernière classe payante, sera exactement le même pour les indigents.

Le service du transport dans la 4e classe, ne s'élèvera guère qu'à 5 francs, y compris la nature du clergé.

Ces prix ne seront certainement pas rémunérateurs, mais l'entrepreneur trouvera certainement une compensation avec le tarif des autres classes.

Nous avons cru devoir vous donner ces détails pour prier de vouloir bien homologuer lesdits cahiers des charges et tarifs qui, si nous y donnez votre adhésion, seront mis en vigueur sans retard, conformément à la loi, à l'avis des Fabriques.

Après un échange de quelques observations les conclusions du rapport du maire sont adoptées.

Le Conseil adopte une délibération complémentaire laissant à l'administration la charge de faire procéder à une adjudication ou à passer contrat au mieux des intérêts de la ville.

M. Salembien présente une observation relative à la durée du contrat.

M. le Maire dit qu'il entre dans les vues de l'administration de fixer dix-huit ans, avec faculté de résilier le contrat de part et d'autre au bout d'une période de neuf ans.

Le Conseil adopte.

Projet de règlement de la caisse de retraites des employés municipaux.

M. Vicaire, rapporteur, au nom de la Commission des Finances, dépose le nouveau rapport sur la question de révision du règlement de la caisse des retraites des employés municipaux.

Caisse d'Epargne

Le Conseil de Direction de la Caisse d'Epargne a tenu, mardi, sa réunion générale annuelle pour l'approbation des comptes et écritures de l'exercice 1899.

Le rapport de M. le vice-président, dont nous donnerons prochainement un compte-rendu détaillé, constate une fois de plus la bonne tenue de notre caisse d'épargne qui conserve sa place parmi les plus privilégiées et est de plus en plus fréquentée par notre population laborieuse à qui elle rend *si à coeur* de rendre de réels services.

C'est ainsi qu'en 31 décembre 1899 elle comptait :

19.629 déposants à qui il était dû f. 13.669.145,83

Tandis qu'au 31 décembre

dernier elle devait à

20.282 déposants fr. 14.027.456,48

Soit une augmentation de

600 déposants et de fr. 358.310,65

Au cours de cette réunion, MM. Alfred Lefrançois, Georges Lombard, Eugène Dazin et Georges Lefebvre, dont le mandat avait été renouvelé par le Conseil municipal dans sa séance du 3 février dernier, ont été installés membres du Conseil de surveillance de MM. Jules Ducoulomnier et Eugène Desseaux, mainteneu, à l'unanimité, dans leurs fonctions de vice-président et de trésorier.

En outre il a été remis à MM. Emile Lelong de Tourcoing, Louis Lefebvre et Auguste Lehoucq de Roubaix, la médaille en argent volée par le Conseil de Direction, dans sa séance du 29 avril 1897 pour les administrateurs comptant cinq années de mandat.

Tombola de l'Association des Dames charitables de Tourcoing

Les lots de la tombola seront exposés salle des Auditions, Académie de Musique, place de l'Hôtel-de-Ville, demeurée, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à six heures.

Jeudi, tirage de la tombola à deux heures très précises. Les personnes munies de billets de tombola auront seule le droit d'assister au tirage, c'est-à-dire que les billets arrivant de carte d'entrée au tirage.

Non seulement ces billets donnent des chances de gagner des lots superbes, mais encore ils permettront d'assister à une jolie fête. Car la société « Les Signoret-Puymirat » qui s'est donné en l'honneur de M. le Préfet du Nord, a bien voulu offrir gracieusement son concours à l'Association des Dames charitables.

Nos charmantes mandolinistes feront entendre des morceaux de leurs jolis morceaux à l'issue du tirage ; les orphelines de l'hospice chanteront deux beaux chœurs, sous la direction de leur zélé professeur Mme Chantrel. Enfin, un jeune amateur Tourquennois récitera deux pièces de vers en patois qui ne manqueront vers de joyeuses larmes à son auditoire.

Cette petite récréation musicale et artistique terminée, les lots gagnés seront immédiatement remis contre présentation du billet gagnant.

Nous suggérons les retardataires à se munir des derniers billets, car très probablement, il y faudra, comme en 1897, en refuser. On peut s'en procurer encore jusqu'à dimanche aux bureau de l'*Avenir*, puis à l'exposition.

On est instamment prié de rapporter les cartes non distribuées, chez Mme Jules Leloir, 18, rue des Piats.

Suicide par strangulation

Mme Catlian, 57 ans, ménagère, rue Saint-Pierre, 43, s'est donné la mort hier après-midi en se pendant dans son domicile.

Le corps a été découvert vers 5 heures. M. le commissaire de police du 3e arrondissement a fait les constatations.

Accidents du travail

Un accident est survenu chez M. L. Bouque, constructeur, rue du Brun-Pain, 25. Dujardin Arthur âgé de 20 ans, serrurier, demeurant rue du Calvaire 7, s'est donné un coup de marteau sur l'index gauche en coupant un sommier.

Chez François Masurel frères aux Francs, Mlle Sidonie Lesaeye, soigneuse, âgée de 17 ans 6/2, a reçu piqure au pouce de la main droite en nettoyant le barbier.

Descente du juge d'instruction

M. Druchhomme, juge d'instruction près le parquet de Lille, est descendu hier après-midi, à Tourcoing, accompagné de son greffier M. Planeq, pour poursuivre l'instruction de l'affaire de vol de viande à abattoir.

On sait qu'un nommé Six fut arrêté en flagrant délit de vol par M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, assisté de l'agent Riche et du bourrier de Vabaltoir.

Institut Sévigné

Association des Anciennes élèves

La réunion des anciennes élèves aura lieu dimanche 29 courant, à 4 heures précises.

Prochaine réunion, dimanche 6 mai courant.

MARCQ-EN-BARŒUL

Nos félicitons pour la fin de la réaction. — Il est temps que tous les républicains, conseillers municipaux et simples électeurs, s'unissent en vue des prochaines élections. Laissons de côté les réactionnaires, marchons avec nos propres forces.

Oublions pas que l'union fait la force et que disciplinés nous ne craignons pas nos adversaires.

Si pour le 6 mai, comme nous osons l'espérer, tous les républicains sont groupés, la victoire est certaine.

Un équipage tamponné par le car. — Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, un cultivateur de Wasquehal, le sieur Desmarcaux-Vital, est son attelage tamponné par le car à vapeur au moment où il traversait la voie. Seul, le véhicule fut endommagé.

MOUVAUX

Vous voulez une idée de la générosité pour l'œuvre de l'hospice des fondateurs de l'Union sociale et démocratique ; lisez — *Extrait du Journal de Roubaix du 3 septembre 1895 :*

Fête de Sainte-Marguerite. — Hier lundi, 2 septembre, les sapeurs-pompiers de Mouvaux ont fêté leur fête patronale de St-Marcel. Le soir a eu lieu un banquet qui réunissait 110 convives, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Varsaux-Bourgois, maire, Ch. Desmarcaux, adjoint, Eug. Masurel, P. Bauque, Dutilleul et Carlon du la société chorale l'*Avenir*.

Le repas a été très gai ; de nombreux toasts ont entrecoupé le dîner, qui s'est terminé par l'Union des deux sociétés : sapeurs-pompiers et choriste.

Une quête pour les pauvres. — Une quête a été faite, au profit des pauvres, par les sapeurs-pompiers de Mouvaux, lundi dernier, au profit de l'hospice ; elle a produit une somme de 4 fr. 50.

Pour 40 personnes la quête a produit *4 francs 50*, c'est dire que les Varasse, Lepers, Masurel, Dutilleul et Carlon ont été larges, mais larges.

Remercions aux-braves qui ont mis leur obole malgré la présence des opposants à cette quête, MM. Six et Cie.

Tir. — Dimanche prochain 29 avril et jours suivants, chez Lopiat Agache, café de l'Harmonie, là où a lieu ordinairement le concours pour l'oiseau reprendra ses cours. Comme il y a de magnifiques prix et que le nombre de cartons est limité, on invite les amateurs à se presser.

LILLE

Notre Institut Industriel

M. Millerand, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et Télégraphes a été reçu lundi à l'annexe du Palais de l'enseignement technique, située parallèlement à l'avenue de Suffren.

Il a été reçu par M. Bouquet de la Grye, président de la classe VI, puis il a visité les installations des diverses écoles techniques et commerciales.

Il s'est fort intéressé aux magnifiques travaux des écoles d'arts et métiers, à ceux des écoles professionnelles.

Il n'est particulièrement attardé à l'exposition de l'Institut industriel du Nord que M. Gruson, le distingué et si dévoué directeur lui a expliqué dans ses grandes lignes et qui présente à un certain degré d'originalité.

Les travaux d'initiative personnelle de quelques élèves de cette école l'ont surtout intéressé : entre autres, une dynamo construite par M. Vorgez, étudiant de 2e année qui a apporté des perfectionnements qui en font pour ainsi dire une invention nouvelle.

Si le commutateur de rotation et un moteur à gaz de M. Durieux, étudiant de troisième année, ont aussi attiré son attention.

M. Millerand s'est souvenu de la visite qu'il a faite, il y a quelques années, à l'ouvroir et ainsi que de l'accueil chaleureux qu'il y avait reçu.

Il a vivement félicité M. Gruson de l'impulsion qu'il donne à l'enseignement technique en visant toujours à suivre de près les progrès de la science. Il a achevé sa visite en parcourant les galeries de l'étage de l'annexe et s'est retiré en remerciant de l'accueil qu'il avait reçu, cette visite attention, et en leur déclarant qu'il était enchanté que les écoles techniques françaises fussent dirigées avec autant de compétence et de goût.

Une bande de voleurs arrêtée

MULTIPLES PERQUISITIONS

M. Bollierault, chef de la Sûreté, a arrêté hier une bande de voleurs et de recéleurs qui avaient été mêlés à une affaire de vols commis à Seclin, il y a quelques semaines.

A différentes reprises, d'audacieux cambrioleurs s'étaient introduits chez M. Blanquart, directeur de l'usine à gaz de Seclin et avaient emporté une importante quantité de cuivre et de fonte.

Sur des indications assez vagues émanant de Seclin, M. Bollierault, qui a perquisitionné dans les domiciles des accusés à Canteleu et au Faubourg de Béthune, a pu mettre la main sur les sieurs Destabel, Fontaine et Danghieu qui étaient les auteurs de ces cambriolages.

LES VOLS

Une ouverte de la filature Delattre, rue d'Eylau, Mme Jeanne Buffin, femme Boulanger, demeurant ètt Bombeke, 20, avait déposé, hier, le montant de sa paie, 1.500 francs, dans son vestiaire de ville. Lorsqu'en allant se revêtir pour quitter l'atelier, elle constata la disparition de l'argent.

Ces soupçons se portèrent immédiatement sur une de ses compagnes, Jeanne Leclercq, 18ans, étirageuse, demeurant rue Mexico, 56.

Sur la plainte qu'elle déposa aussitôt entre les mains de M. Jérôme, le voleuse a été arrêtée et écrouée.

Sur les indications assez vagues émanant de Seclin, M. Bollierault, qui a perquisitionné dans les domiciles des accusés à Canteleu et au Faubourg de Béthune, a pu mettre la main sur les sieurs Destabel, Fontaine et Danghieu qui étaient les auteurs de ces cambriolages.

LES VOLS

Une ouverte de la filature Delattre, rue d'Eylau, Mme Jeanne Buffin, femme Boulanger, demeurant ètt Bombeke, 20, avait déposé, hier, le montant de sa paie, 1.500 francs, dans son vestiaire de ville. Lorsqu'en allant se revêtir pour quitter l'atelier, elle constata la disparition de l'argent.

Ces soupçons se portèrent immédiatement sur une de ses compagnes, Jeanne Leclercq, 18ans, étirageuse, demeurant rue Mexico, 56.

Sur la plainte qu'elle déposa aussitôt entre les mains de M. Jérôme, la voleuse a été arrêtée et écrouée.

— Un charretier a brisé, hier, la porte d'entrée de la maison de M. Dania, épicier, rue Monge.

C'est ce dernier qui a constaté le premier cette disparition et qui a aussitôt informé la police.

Celle-ci a ouvert une enquête.

— *Jeudi soir*, un individu a pénétré dans une chambre de la maison de M. Courtelle, cabaretier, 142, rue de Paris, à l'aide d'une fausse clef, et y a dérobé une somme de 300 francs renfermée dans un placard.

M. Courtelle a aussitôt porté plainte à M. Fodart, commissaire de police du 3e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Les accidents

Le nommé Henri Corvin, âgé de 38 ans, déchargeur de bateaux, demeurant rue Destaillleurs, 5, travaillait, hier matin, au déchargement d'un bateau amarré au quai de l'Ouest, lorsqu'un se chargeant un sac de charbon, il fit une chute si malencontreuse qu'il se fractura la cuisse gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Souguise, le blessé a été transporté à son domicile.

L'enfant scalpé rue Fontenoy

Nous avons relaté hier l'accident dont fut victime un petit imprudent, Robert Lecocq, en se sautant derrière un camion.

Son état qui inspirait de vives inquiétudes s'est sensiblement amélioré. Grâce aux soins qui lui ont été prodigués à la Charité.

La responsabilité du conducteur, M. Etienne Lecocq, garçon brasseur paraît entièrement dégagée.

Une pendue

Après avoir essayé de se pendre hier matin, et avoir été décrochée à temps, Mme Elise Vaplastrage, 251, rue des Postes, est parvenue hier soir à mettre un projet de suicide à exécution.

Quand la voisine, Mme Casterwinde pour la seconde fois, voulut la dépendre, la pauvre femme était morte.

Arrestation

Le nommé Lévin Allaert, âgé de 65 ans, garçon boulanger, sans domicile fixe, a été arrêté par la police du 8e arrondissement pour mendicité rue Jules de Vicq.

LE NORD

Hellemmes. — Dans un précédent article nous avons dit que le docteur du Bureau de bienfaisance touchait 1800 fr. d'appointements, il est vrai qu'il donne maintenant des consultations gratuites à la mairie.

Mais, autrefois, le docteur du Bureau de bienfaisance recevait à son cabinet à ses heures ordinaires de consultations, toute personne souffrante, pauvre ou riche.

VALENCIENNES

Lourches. — M. Fernand Catteleur, ouvrier, a la tête St Mathieu. A fait une chute de deux mètres et s'est gravement blessé sur diverses parties du corps. Sa vie n'est cependant pas en danger.

Un homme écrasé à Rœulx

M. Herbain Jouvenal, marchand de charbon, est tombé accidentellement sous les roues de son chariot et a eu la poitrine écrasée.

La mort a été instantanée.

HAZEBROUCK

Winnezeele. — Il est des gens bien heureux sur terre; ce sont les gens partisans de faire causer continuellement d'eux.

Ceux-là ne craignent pas de faire bien cruel d'entendre des vérités, surtout lorsque ces vérités épouvantent un homme tel qu'il est et non comme il voudrait paraître.

Ces gens-là ne craignent ni n'y en ont qu'un seul pour supporter tout le poids de l'infraction; ce fut M. Verriele qui reçut sans broncher tout le feu dirigé contre lui, peut-être établi, absorbé par la méditation des fautes commises dans son administration, on a bien pensé-qu'il n'était préférable de garder le silence que de faire des réponses et des réflexions plus ou moins agréables.

Il est certain que M. le Maire agit toujours dans le silence; ses entreprises contre ceux qui ont le tort de ne point penser comme lui se font dans l'ombre ; il n'a pas besoin de témoins pour exécuter une action certain curé que M. Verriele a très bien connu.

DUNKERQUE

Curieux cas de folie. — La femme Lemil qui depuis quelques temps semblait être atteinte de la monomanie du suicide, a manifesté encore son mari, tout en faisant autant pour elle-même.

Les époux Lemil demeurent rue du Collège. Aucun motif n'avait été la malheureuse femme de mettre ses actes exécrés.

Heureusement, son époux est parvenu à rendre le poison absorbé. Il a été remis aussitôt après. Quant à sa femme, elle a été admise à l'hôpital.

Accidents. — M. Gustave Vangeon, 30 ans, était occupé au déchargement de sa voiture, à Rosendaël, lorsqu'il atteint au pied droit par un madrier.

— M. Eugène Duclerc, 21 ans, a eu le pied droit pris dans la roue d'un wagonnet, en travaillant à la construction de l'entrepôt d'huile. Cet ouvrier a la gros orteil droit écrasé.

PAS-DE-CALAIS

A COURRIÈRES

Echos de la Conférence de lundi

La poignée de réactionnaires qui s'était donné rendez-vous à la conférence républicaine organisée par le Comité de concentration, dans le but impudemment affiché de troubler la réunion et d'empêcher les orateurs de la République la parole républicaine aux nombreux auditeurs accourus pour l'écouter, cette poignée de fanfarons n'a pas osé se montrer et a dû subir la leçon dont elle n'aura garde de se vanter.

Non seulement le citoyen Georges Robert put parler une heure durant sans interruption et démontrer aux nombreux républicains présents la nécessité de l'entente pour faire face à la réaction ; mais de chaleureux applaudissements soulignèrent son discours, et les manifestants purent en conclure que dès lors, la plus élémentaire prudence leur commandait de se tenir cois s'ils ne voulaient se faire expulser de la salle d'une façon peu courtoise.

On s'était pourtant vanté d'empêcher les orateurs de faire leur conférence. On devait les enlever de la tribune, puis le moment venu de passer du propos à l'action, on devait jeter dehors, à coups de poing, quiconque aurait osé applaudir.

Leur fureur n'en a pas moins redoublé voyant que nous avons déjoué les tentatives de corruption électorale faite par leur idole. N'aurait-il pas fallu qu'on se gênât pour dire que ce grand pourfendeur de je ne sais quel attentat d'estaminet qui aurait été commis à Courrières, ait dû se battre en duel à cause de l'argent à des sociétés pour acheter des coups ! !

Non n'épiloise à ces beaux messieurs de la réaction, nous ne cesserons pas de dévoiler leurs turpitudes. Nous allons même les collectionner pour en faire un petit dossier qui pourra être de quelque utilité au tendancier des élections, et les mœurs déplorables introduites ici par leur grand manitou persistent à vouloir triompher de l'honnêteté.

FINANCES

Paris, le 27 avril 1900,

La faiblesse est générale sur le marché.

Le 3 0/0 est à 100 87.

Le 3 1/2 0/0 à 101 67.

Nos grands établissements financiers résistent.

Le Crédit Lyonnais fait 1.170.

Le Crédit Foncier 698.

Le Comptoir National d'Escompte 665.

La Société Générale 616.

Hier, les actionnaires du Comptoir National d'Escompte, dans leur assemblée ordinaire, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1899, ont voté la répartition de 27 fr. 50 par action. L'assemblée extraordinaire, après avoir entendu et approuvé les communications faites par le président, a approuvé à l'unanimité l'augmentation du capital qui va être porté de 100 à 150 millions par l'émission de 100.000 actions à 575 fr., réservées aux actionnaires.

La situation mensuelle de la Société Générale, arrêtée au 31 mars et comparée avec la précédente, accuse un bénéfice net de 1.833.000 fr., ce qui accroît le compte de bénéfices et pertes.

L'assemblée générale extraordinaire du Crédit Lyonnais, le 12 mai, aura à délibérer sur plusieurs propositions exceptionnelles par les résolutions proposées. D'abord, le capital augmenté de 50 millions par la création de 100.000 actions réservées aux actionnaires au prix de 925 fr. ; la prolongation de la durée de la Société et diverses modifications importantes aux statuts.

Dans le compartiment des affaires industrielles, on très bonne tendance les actions de la Compagnie générale des Eaux de Kovno à 36.50.

L'action de la Compagnie française de Tramways électriques et des Voies ferrées est en faveur à 384 francs.

Les obligations des Etablissements Hostein ont passé à 100.50.

L'action Gaz Acétylène a gagné le cours de 125 francs.

La Rosière Central Copper est ferme à 80 fr.

Les dividendes sont mis en distribution aux Charbonnages de Mariemont-Bascoup, faite par la Caisse des Mines, elle vient en bon rang.

Nos Chemins de fer français vont aussi très variés.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 27 avril

Présidence de M. Bury, vice-président — Assesseur MM. Boudry et Cortoux, juges — Ministère public, M. Hermary.

AFFAIRES DIVERSES

Firmin Dussart d'Assapes, *dégâts*, — J.-B. Dubuisson, 6 jours, *vols*, 15 fr. — Bruno Loucks, de Roncq, coups, 15 jours sursis et Charles Boulanger, id., vol au préjudice de Renaux et Henri Delsaghe, 6 jours, sursis — Henri Loison, de Lille, vagabond, 3 mois — Victor Langlois, d'Hellemmes, *outrages*, 100 fr. — Oscar Leroy de Marquette, vol, coups, 6 jours — Celina Masse de Roubaix, vol simple, 3 jours, 16 fr. — Augustin Malmaison, vol et dommages, 2 mois et Henri Desmond, id., 15 jours — Romain Loccart, vol, 15 jours — Alphonse Vanhove, brûle, 16 jours.

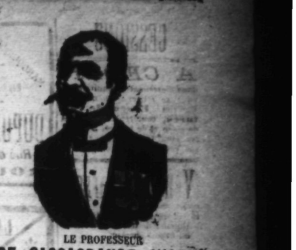

LE PROFESSEUR

DE CASSAGRANDE CHAPUS

DENTISTE ORTHOPÉDISTE

Boudagiste herniaire

Commandeur de l'Ordre de Bolivar (Venezuela), chevalier de plusieurs Ordres, décoré de plusieurs médailles d'or, avertit le public que son cabinet est installé à **Roubaix**, *Café Moderne* (1er étage), jusqu'au 30 Avril, et qu'il est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à cinq heures du soir.

Il guérit toute espèce de *Hernies ou Efforts* au moyen d'un procédé électro-galvanique, fruit de longues études et d'une grande pratique de ces infirmités, ce qui évite à l'homme de porter toute sa vie un bandage. Ainsi que tout le monde puisse profiter de ce procédé vraiment infaillible, le Professeur ne reçoit d'honoraires qu'après guérison complète.

Mme DE CASSAGRANDE se charge de l'application des bandages et appareils orthopédiques aux dames.

M. DE CASSAGRANDE possède un très grand assortiment d'appareils électriques pour toutes les maladies nerveuses. S'étant, depuis plusieurs années, spécialement occupé de maladies des dents, il se charge des cas opérations les plus délicates et les terminer presque sans occasionner de douleur.

Extraction des dents et de la racine, même coiffées qui auraient été brisées dans une précédente opération. Aurification, plombage métallique. Emaillage de toutes teintes de dents cariées, grises, noires et dents tuniques jaunies, qui les rend blanches sans altérer l'émail et leur restitue leur état naturel.

VISITES GRATIS

M. DE CASSAGRANDE n'a pas de représentants.

COMPAGNIE FINANCIÈRE

Belge-Française

(BELFRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS	
PARIS	DENAIN	BOULOGNE	
ROUBAIX	BERTHUNE	ARMENTIÈRES	
TOURCOING	CAUDRY	CAMBRAI	
HAUTMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD	
VALENCIENNES	DOUAI	ARRAS	
LENS	AVESNES	DOUAI	
COMPIÈGNE	LE NEVIN	SAINT-OMER	
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK	
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT	
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE	
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE	

La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe financier belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites :

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs françaises

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de titres.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE

Docteur **BOLE**, licencié ès sciences.

Grande-Rue, 87, ROUBAIX

(face rue du Collège)

Tous les jours de 1 heure à 3 heures

Sauf le Lundi

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché de Lille du 27 avril

Cette fois jet coté com. 30.25 à ... — ... cote comm. 27. — à ...

SUCRES : Sucre cassé (cote officielle 17.50 à ...

Un pain n° 1 (cote offic.) 197.50.

Tri-Fin disponible, 27. —

Marchés de Paris

du 27 avril

FARINES : 12 marques. — Tendance soutenue

	Cour.	Suiv.		Cour.	Suiv.
Avril	30 75	30 75	M.-J.	31.25	32 00
Mai	30 85	30.85	4 Mai	27.50	27 60
Mai-Août	30 50	30 50	4 dern.	27.50	27.60

Marque Corbeil (cotation) 30.

BLÉS. — Tendance soutenue

Avril	20.15	20.10	M.-J.	20.35	20.40
Mai	20.15	20.20	4 Mai	20.20	20.60

SEIGLE. — Tendance ferme

Avril	14 —	15 15	M.-J.	14.50	14 75
Mai	14.10	14 60	4 Mai	14.50	14 75

AVOINE. — Tendance soutenue

Avril	17 15	17 10	M.-J.	17 50	17 55
Mai	17.25	17 20	4 Mai	17 35	17 35

ORGE. — Tendance soutenue

Avril	22 —	22 —	4 Mai	20 —	68 75
Mai	21 75	20 75	4 dern.	61 50	62 25

HUILE DE COLZA. — Tendance soutenue

Avril	61.50	61 —	4 Mai	64 75	65 30
Mai	61 75	61 50	4 dern.	64 75	65 25

SUCRES BLANCS. — Tendance faible

	Pr. cour.	Suiv.	Clôture
Avril	37 75	37 50	37 —
Mai	38 12	37 87	37 —
Juin	38 37	38 12	37 —
4 Août	38 62	38 37	37 —
Nov.-Janv.	38 87	38 62	37 —
Janvier	100. —		100. —

ALCOOLS. — Tendance faible

	Pr. cour.	Suiv.	Clôture
Avril	37 85	37 50	36 75
Mai	37 85	37 50	36 75
Juin	37 85	37 50	36 75
4 dern.	37 85	37 50	36 75

DISPONIBLE (cote officielle) 37. —

Marché du Havre

LE HAVRE, le 27 AVRIL 1900.

	COTONS	LAINES	CAFÉS
	1900	1900	Cours du jour
Avril	41 —	128 50	65. —
Mai	41 12	128 —	
Juin	41 25	128 —	
Juillet	41 50	128 —	
Août	41 75	128 —	
Septembre	42 —	128 —	
Octobre	42 25	128 —	
Novembre	42 50	128 —	
Décembre	42 75	128 —	
Janvier 1901	43 —	128 —	
Février	43